

Politique de Meilleure Exécution

Date d'entrée en vigueur :
Juin 2021

Version : 1.6

Sommaire

1.	Contrôle des documents	2
2.	Périmètre	2
3.	Définitions.....	3
4.	Exigences réglementaires	5
5.	Politique.....	5
6.	Facteurs d'exécution supplémentaires	7
7.	Rôles et responsabilités	7
8.	Suivi de la politique	8
9.	Contrôle de la version	9
	Annexe	10
A.	Actions - actions et certificats de dépôt	10
B.	Titres de créance - Obligations	10
C.	Titres de créance - Instruments du marché monétaire	11
D.	Dérivés négociables en bourse (ETD) - Options et Futures	12
E.	Dérivés de gré à gré - Swaps, contrats à terme, options, Warrants et autres dérivés de gré à gré	13
F.	Change - Contrats de change à terme, au comptant, swaps de devises	14
G.	CFD (« Contracts for difference »).....	15
H.	Prêts et titres adossés à des actifs	16
I.	Organismes de placement collectif	17
J.	Opérations de financement sur titres (OFT)	18
K.	Droits d'émission	19

1. Contrôle des documents

Titre	Politique de meilleure exécution
Description de la politique	Cette politique décrit l'approche que Janus Henderson Group (« JHG ») utilise pour obtenir la Meilleure Exécution pour ses clients
Version	1.6

Commanditaire	Responsable des Investissements
Responsables de la politique	Responsable mondial du Trading actions Responsable mondial du Trading obligataire
Approbation de la gouvernance	Comité de Meilleure Exécution
Auteurs	Comité de Meilleure Exécution
Date d'approbation	30 juin 2021
Approbateurs	Comité de Meilleure Exécution
Date de dernière révision	Juin 2021
Date d'échéance de la révision	Juin 2022

Documents de référence

Nom du document	Contact
Politique de Meilleure Exécution d'Intech	Responsable de la conformité d'Intech
Politique sur les conflits d'intérêts de JHG	Agent des conflits d'intérêts de JHG
Politique de meilleure exécution de Kapstream	Responsable des risques et de la conformité, Australie

2. Périmètre

La politique s'applique à JHG et à ses filiales, à l'exception d'Intech Investment Management LLC (« Intech ») et Kapstream Capital Pty Limited (« Kapstream ») pour lesquelles des politiques distinctes existent.

Le présent document expose la politique de JHG en matière de meilleure exécution et les dispositions associées pour les instruments financiers qu'elle négocie. Ces instruments financiers comprennent, entre autres :

- Les actions, par exemple les actions de sociétés, généralement cotées en bourse
- Produits obligataires, p. ex. obligations d'État et de sociétés
- Instruments du marché monétaire, par exemple dépôts en liquidités ou autres instruments assimilables à des liquidités
- Parts d'organismes de placement collectif, par exemple des fonds, réglementés et non réglementés
- Devises

- Dérivés sur matières premières
- Dérivés de ces instruments

JHG fournit principalement des services de gestion discrétionnaire à ses clients, au cours desquels la société exécute des ordres en vue de gérer leurs capitaux. Les investissements peuvent être effectués dans une combinaison des instruments énumérés ci-dessus.

La présente politique décrit comment JHG obtient la meilleure exécution (telle que définie ci-après) lorsqu'elle place des ordres en tant que mandataire pour le compte de clients et reflète les obligations de la société en prenant des mesures nécessaires à l'obtention des meilleurs résultats possibles pour les clients compte tenu des circonstances. Le processus permettant d'offrir la meilleure exécution variera d'une classe d'actifs à l'autre et la présente politique vise à décrire ces facteurs, la façon dont nous les classons et la façon dont nous offrons aux clients la meilleure exécution dans chacune de nos classes d'actifs.

Notre Politique de Meilleure Exécution est disponible à tout moment sur notre site Internet. Les clients peuvent contacter JHG pour toute demande relative à cette politique et aux activités qu'elle régit.

3. Définitions

Meilleure exécution - le processus consistant à prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour nos clients compte tenu des circonstances en tenant compte des facteurs d'exécution.

Facteurs d'exécution - les facteurs qui peuvent être pris en compte, lors de l'exécution des ordres, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour nos clients comprennent, entre autres :

- Le prix
- Le coût de la transaction
- La vitesse
- La probabilité d'exécution et de règlement
- La taille de la transaction
- La nature de la transaction
- Les instructions du gérant de portefeuille
- La coordination d'ordres multiples
- Les facteurs prévus à la section 6 de la présente politique
- La liquidité des titres concernés
- La confidentialité de la transaction
- Les caractéristiques du lieu d'exécution
- Les conditions de marché
- La stabilité financière de la contrepartie
- Les caractéristiques de l'instrument financier
- La connaissance de l'instrument financier et de sa liquidité par les contreparties
- La volonté des contreparties de négocier à titre principal

Lieux d'exécution - une source de liquidité pour l'instrument financier concerné. Dans certains cas, il n'y aura qu'un seul lieu d'exécution pour un instrument financier spécifique (notamment pour les fonds et les produits structurés). Les types de lieux d'exécution utilisés par les contreparties approuvées de JHG sont les suivants :

- **Marchés réglementés** - un système multilatéral exploité et/ou géré par un opérateur de marché qui met en commun ou facilite la mise en commun de multiples intérêts acheteurs et vendeurs de tiers pour des instruments financiers et, conformément à ses règles non discrétionnaires, de manière à aboutir à un contrat, pour des instruments financiers admis à la négociation dans le cadre de ses règles et/ou systèmes. Ce système est agréé et fonctionne régulièrement conformément à la directive MiFID II.

- Réseaux de recoupement électroniques et systèmes de négociation parallèles - un lieu d'exécution électronique qui permet aux gestionnaires d'actifs d'apparier les ordres d'achat et de vente de titres directement avec d'autres gestionnaires d'actifs et, occasionnellement, d'autres courtiers et investisseurs, en dehors du principal lieu de cotation, mais en utilisant le meilleur prix acheteur et vendeur du marché comme référence.
- Systèmes multilatéraux de négociation (Multilateral Trading Facilities ou MTF) - système multilatéral, exploité par une société de gestion ou un opérateur de marché, qui réunit de multiples intérêts acheteurs et vendeurs de tiers pour des instruments financiers au sein du système et, conformément à ses règles non discrétionnaires, de manière à aboutir à un contrat respectueux de la directive MiFID II.
- Les systèmes de trading organisés (Organised Trading Facilities ou OTF) - un système multilatéral qui n'est pas un marché réglementé ou un MTF. Au sein d'un OTF, de multiples tiers achetant et vendant des intérêts dans des obligations, des produits financiers structurés, des quotas d'émission ou des produits dérivés sont en mesure d'interagir de manière à aboutir à un contrat.
- Internalisateurs systématiques (contreparties utilisant des pools internes de liquidité) / Central Risk Book - sociétés d'investissement qui, sur une base organisée, fréquente, systématique et substantielle, traitent pour compte propre en exécutant les ordres de clients hors d'un marché réglementé (de gré à gré), d'un MTF ou d'un OTF sans exploiter un système multilatéral.

Sociétés d'investissement tierces

- Des contreparties et/ou des sociétés affiliées agissant en tant que teneur de marché
- Plateformes de demande de prix (RFQ) - où les contreparties sont invitées à proposer un prix pour acheter ou vendre un instrument financier spécifique dans une quantité convenue
- Autres fournisseurs de liquidité

4. Exigences réglementaires

Diverses autorités de régulation ont formulé des exigences réglementaires ou ont fourni des conseils en matière de meilleure exécution. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive mais résume les principaux régimes réglementaires auxquels le Groupe Janus Henderson est soumis :

Royaume-Uni

- **Financial Conduct Authority** – COBS 11.2A
- **Autorité européenne des marchés financiers** - Marchés d'instruments financiers (MiF II) Directive 2014/65/EU

États-Unis d'Amérique

- **Securities and Exchange Commission** - Loi de 1940 sur les conseillers en investissement : Section 206
- **Securities and Exchange Commission** - Section 28(e) de la loi Securities Exchange Act de 1934 : 17 CFR - Part 241 édition No. 34-23170 - V. Obligations de meilleure exécution

Asie Pacifique

- **Australian Securities & Investments Commission** - ASIC Market Integrity Rules (Competition in Exchange Markets) 2011 : Partie 3.1 Obligation de meilleure exécution (rg-223)
- **Securities & Futures Commission (Hong Kong)** - Code de conduite des gestionnaires de fonds : II.3.2 Meilleure exécution
- **Financial Services Agency (Japon)** - Financial Instruments and Exchange Act - Article 40-2-1 (Politique de meilleure exécution)
- **Investment Management Association of Singapore** - Code of Ethics & Standards of Professional Conduct : 4.3 Meilleure exécution

5. Politique

5.1 Stratégie d'exécution

- 5.1.1 Les ordres seront traités au plus vite et exécutés d'une manière et à un rythme conforme à la nature de l'ordre, à la décision d'investissement et aux conditions de marché.
- 5.1.2 Les ordres seront généralement gérés par **la table** de trading concernée dans la région qui couvre le fuseau horaire de ce titre ou qui possède les informations les plus pertinentes sur le marché et/ou l'instrument de chaque transaction particulière.
- 5.1.3 Lors de la détermination de la stratégie de passage d'ordres en vue de leur exécution sur le marché, JHG prendra en considération les facteurs d'exécution, en fonction des caractéristiques de l'ordre et des conditions du marché en vigueur.
- 5.1.4 JHG doit prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir, lors de l'exécution d'ordres pour le compte de ses clients, les meilleurs résultats possibles compte tenu des circonstances, en tenant compte de tous les facteurs d'exécution et en respectant les exigences énoncées dans la politique de JHG sur les conflits d'intérêts. En outre, comme stipulé dans sa politique de Courtage dirigé (Distribution), lorsqu'il choisit une contrepartie pour effectuer une transaction, **JHG ne tient pas compte des parts de fonds qu'il a sponsorisés vendues par une contrepartie ni des cadeaux et divertissements reçus des représentants enregistrés d'une contrepartie agréée**
- 5.1.5 Pour déterminer l'importance relative des facteurs d'exécution, JHG tiendra compte des objectifs d'investissement et des contraintes du client, des instruments financiers spécifiques auxquels l'ordre se rapporte, des outils et canaux de trading utilisés, des lieux d'exécution ou des contreparties

disponibles pour ces ordres et des conditions du marché. Les facteurs d'exécution peuvent, de temps à autre, être en opposition et JHG utilisera son expérience commerciale et son jugement dans tous les cas ; cela peut signifier choisir de ne pas exécuter la transaction si nous pensons que c'est dans l'intérêt des clients.

- 5.1.6 Lorsque nous négocions des instruments financiers pour le compte de nos clients, nous utilisons normalement notre pouvoir discrétionnaire pour décider des instruments financiers à négocier, de la taille et de la rapidité avec lesquelles nous souhaitons négocier, des contreparties ou des lieux avec lesquels ces instruments seront négociés et de la façon d'y avoir accès. En investissant avec JHG, les clients donnent de temps à autre leur accord pour négocier en dehors des marchés réglementés, des internalisateurs systématiques / Central Risk Book, des systèmes de négociation organisés (OTF) et des systèmes multilatéraux de négociation (MTF). Dans ces cas, l'engagement de JHG à obtenir les meilleurs résultats possibles pour le client compte tenu des circonstances demeurera une priorité clé et nous nous assurerons donc de ne pas prendre des risques déraisonnables avec les fonds de nos clients. La négociation en dehors des marchés réglementés peut toutefois entraîner des risques supplémentaires, notamment un risque de contrepartie accru. À la demande d'un client, JHG est en mesure de fournir des informations supplémentaires sur les conséquences de ce mode d'exécution.
- 5.1.7 JHG ne reçoit aucune incitation ou paiement de la part de courtiers, de lieux de négociation ou d'autres tiers. JHG peut recevoir des services qui seraient considérés comme des avantages non monétaires mineurs tels que définis par la *Financial Conduct Authority*. Tous les employés de JHG sont soumis à la politique de JHG en matière de cadeaux et d'invitation à des divertissements, et toute réception de telles activités de la part de courtiers ou d'autres tiers doit être conforme à cette politique.

5.2 Gestion des contreparties

- 5.2.1 JHG a recours à des courtiers privilégiés qui ont les compétences, les ressources et les capacités nécessaires pour fournir un accès favorable à la liquidité nécessaire et un meilleur potentiel pour un résultat optimal lors du processus d'exécution
- 5.2.2 JHG effectue une recherche et un contrôle indépendants, y compris une évaluation des conflits d'intérêts potentiels avant qu'un courtier ne soit approuvé et ajouté à la liste des courtiers agréés
- 5.2.3 JHG ne passe des ordres qu'auprès des courtiers agréés. La liste des courtiers agréés est revue régulièrement et évolue au fil du temps. La performance des courtiers clés en matière de meilleure exécution pour les clients de JHG est évaluée régulièrement par le comité de meilleure exécution.
- 5.2.4 Les commissions d'exécution versées aux courtiers sont généralement déterminées par une grille de taux standardisée. Les commissions accumulées par les courtiers font l'objet d'un suivi régulier.
- 5.2.5 Chaque année, pour chaque classe d'actifs concernée, nous publions des informations sur les cinq principaux lieux d'exécution ou contreparties auprès de qui les ordres des clients ont été exécutés ou placés au cours de l'année écoulée, lorsque ces ordres entrent dans le champ d'application de la directive MiFID. Le rapport comprend également des informations sur la qualité de l'exécution obtenue. Ces informations sont disponibles dans la section MiFID du site Internet de JHG.

5.3 Suivi et supervision de la meilleure exécution

- 5.3.1 Une analyse des coûts de transaction (« TCA ») est régulièrement effectuée pour les actions et les devises et permet à JHG de mesurer les coûts implicites, tels que l'impact sur le marché, le timing et le coût d'opportunité, et souligne l'efficacité du processus de trading pour saisir la valeur implicite identifiée par le gérant du fonds. Des rapports TCA sont produits régulièrement et discutés avec les gérants de fonds actions et le responsable des services d'investissement ; tout sujet est traité par le responsable mondial du trading actions. Les coûts explicites du trading sont bien entendu enregistrés. Ces données TCA sont également contrôlées par le Comité de meilleure exécution.

- 5.3.2 Les données TCA actions sont également mises à la disposition des équipes d'investissement en continu afin d'évaluer la qualité de l'exécution
- 5.3.3 L'information pour la direction est en place pour l'analyse du processus des opérations sur des obligations, des titres adossés à des créances et prêts, en s'assurant que des prix de comparaison ont été obtenus le cas échéant et que les anomalies sont examinées le cas échéant, par exemple lorsque ce ne sont pas les meilleurs prix qui ont été retenus. Des rapports sur la concentration des contreparties sont produits régulièrement et discutés avec les gérants de fonds et le responsable des services d'investissement ; tout sujet est traité par le responsable mondial du trading obligataire. Les données TCA sont utilisées conjointement avec les informations de gestion et les données du processus mentionnées précédemment.
- 5.3.4 La TCA est effectuée pour les opérations de change et nous permet de mesurer les coûts implicites, tels que l'impact sur le marché, le coût d'opportunité du timing, la performance par rapport à des indices convenus et de souligner l'efficacité du processus transactionnel pour saisir la valeur implicite identifiée par les gérants de fonds
- 5.3.5 Une réunion de gouvernance est tenue tous les trimestres par le comité de meilleure exécution afin de vérifier le respect de la politique. Des dirigeants seniors de la gestion, de la conformité et de la gestion des risques y assistent et examinent l'information disponible pour tous les types d'instruments négociés et discutent de tout sujet ou de toute question à cet égard.

6. Facteurs d'exécution supplémentaires

- 6.1.1 Les clients peuvent demander à JHG d'exécuter un ordre ou un groupe d'ordres spécifiques d'une certaine manière et/ou peuvent interdire à JHG d'utiliser certaines contreparties. Selon les particularités de l'ordre que le client a fourni à JHG, de telles instructions et/ou restrictions de sa part peuvent empêcher JHG d'appliquer les mesures conçues dans la présente politique pour obtenir la meilleure exécution. Dans de telles circonstances, JHG s'efforcera d'obtenir les meilleurs résultats possibles tout en suivant les instructions du client.
- 6.1.2 JHG peut effectuer des opérations avec des sponsors ou leurs contreparties affiliées parce que les commissions de trading sont incluses dans les frais que le client paie au sponsor. Toutefois, il peut arriver que JHG, dans sa recherche de la meilleure exécution, exécute des opérations par l'entremise de contreparties ou d'autres intermédiaires en valeurs mobilières autres que les sponsors ou les maisons de courtage membres de leur groupe.
- 6.1.3 Des événements tels que l'extrême volatilité des perturbations du système des marchés et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté peuvent devoir être pris en compte pour déterminer la meilleure exécution
- 6.1.4 A l'exception des transactions pour compte propre du courtier et pour les clients ne tombant pas sous la protection de la directive MiFID II, JHG peut effectuer des transactions avec des contreparties pour une commission supérieure à celle qu'un autre courtier-négociant aurait facturée si JHG détermine, de bonne foi, que la commission est raisonnable par rapport à la valeur des services de courtage et/ou de recherche fournis par ce courtier-négociant particulier. Pour déterminer le caractère raisonnable d'une commission, JHG peut considérer la valeur des services fournis soit en fonction de cette transaction particulière, soit en fonction de la valeur des services fournis à JHG par rapport aux responsabilités globales de JHG en tant que conseiller en investissement.

7. Rôles et responsabilités

JHG utilise un modèle à trois lignes de défense. Dans le cadre de cette politique, les trois lignes de défense ont les responsabilités suivantes.

- Première ligne de défense :

- Obtenir la meilleure exécution et être capable de le démontrer.
- Établir un niveau adéquat de systèmes, de contrôles et d'expertise pour répondre aux exigences énoncées dans la présente politique.
- Communiquer les exigences de la politique et y associer des formations, s'il y a lieu.
- Deuxième ligne de défense :
 - Veiller à ce que la politique énonce correctement les responsabilités réglementaires du JHG ; communiquer rapidement les changements apportés aux exigences réglementaires, le cas échéant.
 - Examiner et approuver les activités de première ligne de défense, s'il y a lieu.
 - Activités de surveillance et de tests effectuées par la première ligne de défense pour s'assurer que le niveau des systèmes et des contrôles en place dans la première ligne de défense est adéquat pour répondre aux exigences énoncées dans la présente politique.
 - Donner des conseils et une orientation à la première ligne de défense lorsqu'il s'agit d'établir les exigences de la présente politique ou de mettre en œuvre des systèmes et des contrôles.
- Troisième ligne de défense :
 - Fournir une assurance indépendante sur la pertinence des systèmes et des contrôles en place dans les première et deuxième lignes de défense pour répondre aux exigences énoncées dans la présente politique.

8. Suivi de la politique

Ce document sera révisé annuellement ou plus fréquemment en cas de changements importants.

9. Contrôle de la version

Version #	Mise en place par	Date de révision	Approuvé par	Date d'approbation	Raison
1.0	Avis de conformité sur le gérant principal	15 février 2016	Comité sur la performance et le risque des investissements	22 février 2016	Mise à jour de la politique
1.1	Avis de conformité sur le gérant principal	21 juillet 2016	Responsable du crédit garanti	22 juillet 2016	Mise à jour mineure pour tenir compte des nouveaux accords de gouvernance du front office et de plus amples détails concernant les prêts garantis et les ABS
1.2	Avis de conformité sur le gérant principal	15 septembre 2016	Réunion sur la meilleure exécution	5 septembre 2016	Ajout à l'exclusion de Genève du trading dirigé, la compensation de gré à gré prenant la priorité et la justification supprimée des prêts garantis
1.3	Responsable de la gouvernance et des contrôles du Front Office	10 novembre 2017	Réunion sur la meilleure exécution	14 novembre 2017	Révision de la politique et alignement sur les exigences de la directive MiFID II
1.4	Responsable de la gouvernance et des contrôles du Front Office	21 janvier 2019	Comité de Meilleure Exécution	26 juin 2019	Revue de la politique
1.5	Responsable de la gouvernance et des contrôles du Front Office	26 juin 2020	Comité de Meilleure Exécution	23 juillet 2020	Revue de la politique
1.6	Conformité en matière d'investissement	00/04/2021	Comité de Meilleure Exécution	00/04/2021	Revue de la politique

Annexe

A. Actions - actions et certificats de dépôt

Approche

- Les ordres sur actions seront normalement exécutés par nos contreparties, par l'entremise de moyens reconnus appropriés utilisés pour ce marché. Pour obtenir la meilleure exécution, nous examinerons les facteurs d'exécution indiqués dans la présente politique et permis par la réglementation applicable.
- Un gérant de fonds, lors d'une transaction, peut communiquer sa stratégie, ce qui permet à la table de négociation centralisée de sélectionner le processus d'exécution le plus approprié. La table de trading centralisée est chargée de la recherche de liquidité afin que toutes les transactions soient traitées par l'intermédiaire de marchés et de lieux réglementés. Les méthodes de trading de JHG comprendront les réseaux d'agences, nets, d'exécution seulement, de croisements institutionnels, les échanges de programmes, l'engagement de capitaux, les croisements internes et les échanges informatisés algorithmiques, mais cette liste n'est pas exhaustive.

Nota : cette section s'applique également aux opérations sur les ETFs

Facteurs d'exécution

- **Le prix, la taille de la transaction et le coût** seront normalement les facteurs déterminants, mais d'autres raisons peuvent signifier, par exemple, que la certitude de l'exécution est prioritaire.

Informations Importantes concernant MiFID II

Contreparties sur lesquelles Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive)

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| • Bank of America Merrill Lynch | • ITG |
| • Barclays | • Jefferies |
| • Berenberg | • J.P. Morgan |
| • BIDS | • Liquidnet |
| • China International Group | • Macquarie Capital USA |
| • Citigroup | • Morgan Stanley |
| • CLSA | • Piper Sandler |
| • Cowen & Co. | • RBC Capital |
| • Credit Suisse | • Sanford Bernstein |
| • Exane BNP Paribas | • UBS Securities |
| • Fidelity | • Virtu America LLC |
| • Goldman Sachs | • Wells Fargo |
| • Instinet Nomura | • Luminex |

B. Titres de créance - Obligations

Approche

- Les ordres sur titres obligataires seront généralement transmis par JHG à nos contreparties ou exécutés par l'intermédiaire d'une plateforme de trading électronique ou par téléphone, selon la taille et la complexité de l'ordre.
- Lorsque nous traitons des titres obligataires, nous chercherons à obtenir un nombre raisonnable de prix de comparaison au moyen de nos écrans de trading pour nous assurer d'obtenir le meilleur possible.
- Nous procédons à un examen des informations les plus récentes du marché sur les spreads et les prix des obligations d'État afin de déterminer l'ampleur de la liquidité des obligations de sociétés concernées. Un minimum de deux contreparties est habituellement choisi, mais lorsque des contraintes de liquidité existent et que nous croyons que cela pourrait avoir une incidence négative sur le résultat, nous pouvons n'en utiliser qu'une seule.

Nota : Cette section s'applique également aux titres négociés en bourse

Facteurs d'exécution

Obligations d'État et d'entreprises

- **La taille de l'ordre, le prix et le coût** seront normalement les facteurs les plus importants ; toutefois, la vitesse d'exécution ou le manque de lieux de trading ou de contreparties offrant l'instrument recherché peuvent faire en sorte que notre recherche de prix ne soit pas aussi fournie qu'elle pourrait l'être dans d'autres circonstances.

Informations Importantes concernant MiFID II

Contreparties sur lesquelles Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive)

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| • Bank of America Merrill Lynch | • Liquidnet |
| • Barclays Capital | • Lloyds TSB Bank |
| • BNP Paribas | • Market Axess |
| • Citigroup | • Mizuho |
| • Crédit Agricole CIB | • Morgan Stanley |
| • Credit Suisse | • Nomura |
| • Daiwa Securities | • Royal Bank of Canada |
| • Deutsche Bank | • Royal Bank of Scotland |
| • Goldman Sachs | • Société Générale |
| • HSBC | • Stifel Nicolaus |
| • Hypovereinsbank | • UBS |
| • Jeffries | • Wells Fargo |
| • J.P. Morgan | |

Lieux de négociation sur lesquels Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive) :

- Tradeweb
- Market Axess
- Bloomberg

C. Titres de créance - Instruments du marché monétaire

Approche

- Nous traitons sur les dépôts à terme, les comptes à vue et les certificats de dépôt (CD) afin de diversifier notre risque en dehors des contreparties opérationnelles dépositaires de nos fonds, et parallèlement aux Obligations à taux variable (FRN) en tant qu'investissement à part entière pour nos fonds monétaires. Les dépôts sont habituellement négociés directement avec nos banques de dépôt agréées, tandis qu'une sélection de courtiers du marché monétaire donne accès à la liquidité du marché des CD.
- Le mandat du fonds dicte à la fois les instruments du marché monétaire (par exemple les comptes à vue, les FTD et les CD) et la période d'exposition individuelle à la liquidité et l'exposition moyenne globale du fonds.
- JHG maintient également des limites de risque de contrepartie à l'échelle de l'entreprise. Tant pour les stratégies d'investissement pures que pour les autres opérations au comptant, le choix de la meilleure transaction est fondé sur le meilleur prix disponible du marché, ce qui assure également le respect des exigences en matière d'exposition et de diversification. Cela peut avoir pour effet de détourner les opérations de certaines contreparties si notre exposition globale ou d'un fonds spécifique y est trop élevée, même si le prix ou les autres conditions offertes par cette contrepartie étaient les meilleurs disponibles.
- La pratique établie en matière de trading avec nos contreparties consiste à obtenir le taux appliqué aux opérations et aux investissements au comptant au moyen d'un appel téléphonique enregistré ou d'un message Bloomberg IB. Dans un cas comme dans l'autre, le trading est ensuite confirmé par notre back office externalisé, ce qui permet une vérification séparée.

Facteurs d'exécution

Instruments du marché monétaire

- **Le prix et le coût** seront normalement les facteurs les plus importants ; toutefois, la diversification des risques peut signifier que notre recherche de prix n'est pas aussi large qu'elle pourrait l'être dans d'autres circonstances.

Informations Importantes concernant MiFID II

Contreparties sur lesquelles Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive)

- ICAP Securities
- King & Shaxson
- BGC Partners
- Tradition
- Tullett Prebon Securities

D. Dérivés négociables en bourse (ETD) - Options et Futures

Approche

- Les ordres ETD seront généralement dirigés par JHG vers nos contreparties ou exécutés par l'intermédiaire d'une plateforme de trading électronique ou par téléphone, selon la taille et la complexité de l'ordre.
- Lorsque nous établissons des opérations structurées sur des instruments tels que des options négociées en bourse, nous cherchons à obtenir des prix comparatifs auprès d'autres participants du marché pour nous assurer d'obtenir le meilleur. Un minimum de deux contreparties est habituellement choisi, mais lorsque des contraintes de liquidité existent et que nous croyons que cela pourrait avoir une incidence négative sur le résultat, nous pouvons n'en utiliser qu'une seule.

Facteurs d'exécution

Options et contrats à terme sur actions, quotas d'émission, matières premières, crédit, devises et taux d'intérêt admis à la négociation sur une plateforme de négociation

- **Le prix, le coût et la taille de l'ordre** sont généralement les facteurs les plus importants lorsque nous négocions des ETD. Toutefois, d'autres facteurs d'exécution peuvent être pris en compte ou, dans des circonstances exceptionnelles, être considérés comme le facteur principal (par exemple, si la rapidité est essentielle, l'impact sur le prix et le marché peut signifier que la transaction est effectuée dans des circonstances influençant son prix).

Par exemple, lorsque nous élaborons des transactions structurées sur des instruments tels que des options négociées en bourse, alors que les prix absolus et relatifs seront normalement les facteurs les plus significatifs, la vitesse d'exécution, le volume, le positionnement sur le marché, le positionnement des fonds, les coûts d'exécution, les risques et la liquidité seront également pris en compte.

Informations Importantes concernant MiFID II

Contreparties sur lesquelles Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive)

- Bank of America Merrill Lynch
- Barclays
- Citigroup
- Credit Suisse
- Deutsche Bank
- Exane BNP Paribas
- Goldman Sachs
- HSBC Securities
- J.P. Morgan
- Macquarie Capital USA
- Morgan Stanley
- R J O'Brien & Associates LLC
- Société Générale
- UBS Securities
- Unicredit Capital

E. Dérivés de gré à gré - Swaps, contrats à terme, options, Warrants et autres dérivés de gré à gré

Approche

- Les ordres OTC seront généralement dirigés par JHG vers nos contreparties ou exécutés par l'intermédiaire d'une plateforme de trading électronique ou par téléphone, selon la taille et la complexité de l'ordre.
- Dérivés négociés de gré à gré qui ne sont pas garantis par une agence de compensation et qui peuvent être assujettis à un risque de crédit accru de la contrepartie. Pour atténuer ce risque, JHG n'effectue de telles transactions qu'avec des contreparties approuvées pour lesquelles une analyse des risques financiers a été effectuée. De plus, JHG atténue ce risque en concluant des accords de collatéral avec ces contreparties. De tels contrôles peuvent réduire le nombre de contreparties disponibles pour exécuter ces opérations.
- Lorsque nous négocions de gré à gré, nous chercherons à obtenir des prix de comparaison de contreparties avec lesquelles nous avons les accords juridiques suffisants pour nous assurer d'obtenir le meilleur prix. Un minimum de deux contreparties est habituellement choisi, mais lorsque des contraintes de liquidité existent et que nous croyons que cela pourrait avoir une incidence négative sur le résultat, nous pouvons n'en utiliser qu'une seule.
- JHG maintient également des limites de risque de contrepartie à l'échelle de l'entreprise. Cela peut avoir pour effet de détourner les opérations de certaines contreparties si notre exposition globale ou d'un fonds spécifique y est trop élevée, même si le prix ou les autres conditions offertes par cette contrepartie étaient les meilleurs disponibles.
- Lorsque nous négocions en même temps des opérations via une agence de compensation et des opérations de gré à gré, nous accordons généralement la priorité aux opérations par l'agence de compensation en raison de la réduction du risque de contrepartie et de la profondeur de la liquidité.

Nota : Cette section s'applique également aux swaps.

Facteurs d'exécution

Actions, Swap de crédit et de taux d'intérêt, contrats à terme de gré à gré et autres produits dérivés de gré à gré

- **La taille de l'ordre, le prix et le coût** seront généralement les facteurs les plus importants pour décider de la façon dont nous négocions ces instruments. Toutefois, d'autres facteurs d'exécution peuvent être pris en compte ou, dans des circonstances exceptionnelles, être considérés comme le facteur principal (c'est-à-dire que si la rapidité est essentielle, l'impact sur le prix et le marché peut signifier que la transaction est effectuée dans des circonstances où son prix est affecté).

Quotas d'émission et swaps sur matières premières, contrats à terme de gré à gré et autres produits dérivés de gré à gré

- **Le prix et le coût** seront généralement les facteurs les plus importants pour décider de la façon dont nous négocions ces instruments. Toutefois, d'autres facteurs d'exécution peuvent être pris en compte ou, dans des circonstances exceptionnelles, être considérés comme le facteur principal (c'est-à-dire que si la rapidité est essentielle, l'impact sur le prix et le marché peut signifier que la transaction est effectuée dans des circonstances où son prix est affecté).

Bien que les prix absolus et relatifs soient normalement les facteurs les plus importants lorsque nous construisons des transactions structurées sur ces instruments, la vitesse d'exécution, le volume, le positionnement sur le marché, le positionnement des fonds, les coûts d'exécution, les risques et la liquidité seront également pris en compte.

Informations Importantes concernant MiFID II

Contreparties sur lesquelles Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive)

- Banque d'Australie et de Nouvelle-Zélande
- Bank of America Merrill Lynch
- Barclays Capital
- BNP Paribas
- Banque du Commonwealth d'Australie
- Citadel
- Citibank
- Credit Suisse
- Deutsche Bank
- Goldman Sachs
- HSBC
- J.P. Morgan
- Morgan Stanley
- Royal Bank of Canada
- Royal Bank of Scotland
- Société Générale
- Standard Chartered
- State Street
- UBS
- Westpac

Lieux de négociation sur lesquels Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive) :

- Tradeweb
- Bloomberg

F. Change - Contrats de change à terme, au comptant, swaps de devises

Approche

- Nous donnons instruction aux opérations de change (FX) de couvrir principalement notre exposition aux différentes devises ou de permettre que des opérations entre devises aient lieu, ou d'exprimer des opinions d'investissement directionnelles pour le fonds sous-jacent. Nous le faisons habituellement directement avec une contrepartie d'un ensemble de banques dont les équipes de change sont approuvées pour le fonds sous-jacent concerné.
- Toutes les transactions possibles sont traitées électroniquement par l'intermédiaire d'une plate-forme de trading électronique sur laquelle jusqu'à 10 contreparties sont sélectionnées pour chaque transaction. Nous essayons de sélectionner le plus grand nombre possible de banques pour établir des cotations compétitives pour chaque transaction. Lorsque cela donne moins de 3 cotations comparatives, les prix disponibles sont vérifiés par rapport aux niveaux actuels du marché avant l'exécution. S'il existe des contraintes de liquidité en raison de la taille ou de la conjoncture du marché et que nous croyons que la mise en concurrence des opérations pourrait avoir une incidence négative sur les résultats, nous pourrions avoir recours à une seule contrepartie qui, de notre point de vue, est la mieux placée pour exécuter l'opération. Si la plate-forme d'exécution n'est pas autorisée à envoyer électroniquement des ordres sur des contrats à terme non livrables (NDF) à une contrepartie unique en vue de leur exécution, un trader devra passer l'ordre par téléphone. Il obtiendra 3 cotations compétitives à partir d'une liste approuvée de banques et, si possible, se référant aux taux actuels du marché.
- Certaines opérations de change, comme la couverture de types de parts de certains fonds ou portefeuilles, seront confiées à des tiers administrateurs du fonds ou portefeuille concerné. Dans ces circonstances, le service fourni par l'administrateur tiers sera supervisé par JHG.
- Les opérations de change ne sont pas garanties par une agence de compensation et peuvent être assujetties à un risque de crédit accru de la contrepartie. Pour atténuer ce risque, JHG n'effectue de telles transactions qu'avec des contreparties approuvées pour lesquelles une analyse des risques financiers a été effectuée. De tels contrôles peuvent réduire le nombre de contreparties disponibles pour exécuter ces opérations.
- JHG maintient également des limites de risque de contrepartie à l'échelle de l'entreprise. Cela peut avoir pour effet de détourner les opérations de certaines contreparties si notre exposition globale ou d'un fonds spécifique y est trop élevée, même si le prix ou les autres conditions offertes par cette contrepartie étaient les meilleurs disponibles.

Facteurs d'exécution

Contrats de change à terme, Comptant, Swaps de devises

- **Le prix, la taille de l'ordre et le coût** seront généralement les facteurs les plus importants pour décider de la façon dont nous négocions ces instruments. Toutefois, d'autres facteurs d'exécution peuvent être pris en compte ou, dans des circonstances exceptionnelles, être considérés comme le facteur principal (c'est-à-dire que si la rapidité est essentielle, l'impact sur le prix et le marché peut signifier que la transaction est effectuée dans des circonstances où son prix est affecté).

Informations Importantes concernant MiFID II

Contreparties sur lesquelles Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive)

- Banque d'Australie et de Nouvelle-Zélande
- Bank of America Merrill Lynch
- Barclays Capital
- BNP Paribas
- Banque du Commonwealth d'Australie
- Citadel
- Citibank
- Credit Suisse
- Deutsche Bank
- Goldman Sachs
- HSBC
- J.P. Morgan
- Morgan Stanley
- Royal Bank of Canada
- Royal Bank of Scotland
- Société Générale
- Standard Chartered
- State Street
- UBS
- Westpac

Lieux de négociation sur lesquels Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive) :

- FX All
- FX Connect

G. CFD (« Contracts for Difference »)

Approche

- Les ordres CFD seront exécutés par nos contreparties approuvées et communiqués par l'intermédiaire de plateformes de trading électroniques ou par téléphone. Sur le marché américain, les CFDs seront exécutés par le courtier de repo en raison de la convention de marché (c.-à-d. marché « non give-up »).
- Pour obtenir la meilleure exécution, nous tiendrons compte de la raison de l'ordre, du marché ou du lieu sur lequel l'instrument est disponible, de la taille de l'ordre par rapport à la disponibilité des instruments (« liquidité ») et des instructions spécifiques du gérant de portefeuille responsable de l'opération. Le trader examine les taux d'emprunt disponibles auprès du courtier.
- Un « localisateur » est obtenu du courtier pour tout CFD devant être vendu à découvert
- Les opérations sur CFD ne sont pas garanties par une agence de compensation et peuvent être soumises à un risque de crédit de contrepartie accru. Pour atténuer ce risque, JHG n'effectue de telles transactions qu'avec des contreparties approuvées pour lesquelles une analyse des risques financiers a été effectuée. De tels contrôles peuvent réduire le nombre de contreparties disponibles pour exécuter ces opérations.
- JHG maintient également des limites de risque de contrepartie à l'échelle de l'entreprise. Cela peut avoir pour effet de détourner les opérations de certaines contreparties si notre exposition globale ou d'un fonds spécifique y est trop élevée, même si le prix ou les autres conditions offertes par cette contrepartie étaient les meilleurs disponibles.

Facteurs d'exécution

- **Le prix et le coût** seront normalement les facteurs déterminants, mais d'autres raisons peuvent signifier, par exemple, que la garantie d'exécution est prioritaire

Informations Importantes concernant MiFID II

Contreparties sur lesquelles Janus Henderson Group s'appuie de manière significative (non exhaustive)

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| • ABG Sundal Collier | • ITG |
| • Bank of America Merrill Lynch | • Jefferies |
| • Barclays Capital | • J.P. Morgan |
| • BTIG | • Liquidnet |
| • Citigroup | • Macquarie |
| • CLSA | • Morgan Stanley |
| • Credit Suisse | • Royal Bank of Canada |
| • Deutsche Bank | • Redburn |
| • Exane - BNP Paribas | • Sanford Bernstein |
| • Goldman Sachs | • Société Générale |
| • HSBC | • UBS |
| • Instinet - Nomura | |

H. Prêts et titres adossés à des actifs

Approche

- Lorsque nous négocions des prêts et des titres adossés à des actifs (ABS), bien que nous cherchions toujours à avoir des prix de comparaison, nous n'y arrivons pas toujours. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'investir, il se peut qu'il n'y ait qu'une seule offre dans une tranche d'ABS donnée, étant donné le grand nombre de transactions distinctes, chacune étant adossée à des pools de garanties séparés et spécifiques. Dans de tels cas, nous utiliserons notre jugement d'expert en nous fondant sur des niveaux comparables de trading ou de cours acheteur et vendeur de titres semblables que nous pouvons observer sur le marché.
- Il est d'usage dans l'équipe ABS et prêts d'avoir une discussion ou un échange écrit sur le niveau d'exécution lorsqu'il n'y a pas de prix de comparaison disponibles et de ce fait, un courriel est généralement envoyé pour documenter l'opération.

Facteurs d'exécution

- **Le prix, la probabilité d'exécution et de règlement et le coût** seront normalement les facteurs déterminants, mais d'autres raisons peuvent prévaloir selon les conditions du marché.

Informations Importantes concernant MiFID II

Contreparties auxquelles Janus Henderson Group accorde une confiance importante (non exhaustive) :

Prêts garantis

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| • Bank of America Merrill Lynch | • HSBC |
| • Barclays Capital | • ING Bank |
| • BNP Paribas | • Jefferies |
| • Cantor Fitzgerald | • J.P. Morgan |
| • Citigroup | • Lloyds TSB Bank |
| • Commerzbank | • Morgan Stanley |
| • Crédit Agricole | • Natixis |
| • Credit Suisse | • Nomura |
| • Deutsche Bank | • Scotia Bank |
| • Goldman Sachs | • UBS |

Titres adossés à des actifs

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| • Citigroup | • Santander |
| • J.P. Morgan | • HSBC |
| • Deutsche Bank | • Jefferies |
| • Goldman Sachs | • Credit Suisse |
| • BNP Paribas | • Crédit Agricole |
| • Barclays Capital | • Wells Fargo |
| • Morgan Stanley | • DZ Bank |
| • Bank of America Merrill Lynch | |

I. Organismes de placement collectif

Approche

- Les conditions de transaction dans les organismes de placement collectif seront dictées par le prix disponible au moment de la négociation. Ce prix est normalement obtenu auprès du promoteur du fonds et n'est normalement pas comparable (c'est-à-dire qu'il n'y a qu'un seul prix disponible au moment de l'opération). En règle générale, la plupart des opérations sur les OPCVM concernés sont effectuées à une certaine heure chaque jour, comme convenu avec le client concerné.

Facteurs d'exécution

- Le moment de l'exécution, le prix et le coût seront normalement les facteurs déterminants

Sites auxquels Janus Henderson Group accorde une grande importance

- N/A - Promoteur du fonds

Lieux de négociation auxquels Janus Henderson Group accorde une grande importance

- N/A - Promoteur du fonds

J. Opérations de financement sur titres (OFT)

Approche

- Un certain nombre de fonds participent à des activités de prêt de titres, qui sont gérées par un agent prêteur. Les entités de JHG peuvent cependant être amenées à spécifier quels titres sont disponibles pour le prêt et peuvent laisser au gérant de portefeuille le choix de se retirer de cette activité. Le programme de prêt d'agence permet à l'agent prêteur (JP Morgan Securities Services) d'agir en tant qu'agent pour le compte de ses clients, afin de générer des revenus pour leur compte en prêtant leurs titres à des conditions convenues avec des contreparties autorisées. L'agent prêteur est sélectionné sur la base d'un processus de due diligence complet et fait l'objet d'un examen périodique.

Facteurs d'exécution

Les services de JP Morgan Securities divulguent les éléments suivants relatifs à leurs activités d'agent prêteur :

Prix : J.P. Morgan s'efforcera de générer une performance compétitive évaluée sur l'ensemble du portefeuille d'actifs prêtables d'un client (plutôt que sur la base de transactions individuelles).

Coûts : J.P. Morgan prendra en compte les coûts associés à l'exécution (y compris les coûts pour J.P. Morgan). Ceux-ci peuvent inclure, sans s'y limiter, les coûts de transaction et les coûts d'investissement de J.P. Morgan.

Probabilité d'exécution : les contreparties peuvent rechercher certaines caractéristiques de la transaction qui peuvent avoir un impact sur leur capacité à traiter ou sur le prix de la transaction. Ces caractéristiques peuvent inclure, sans s'y limiter, les avis de compensation, les garanties et le statut des dividendes d'un client.

Probabilité de règlement : si nous nous rendons compte qu'une stratégie d'exécution spécifique peut compromettre la probabilité de règlement, nous pourrions mettre un terme à cette stratégie.

Cela couvre à la fois le règlement du prêt/des investissements monétaires sous-jacents et la capacité à régler les transactions du client, par exemple la vente de titres prêtés.

Taille : les transactions importantes seront exécutées par les clients qui disposent du nombre de titres/du montant d'espèces requis ou qui font partie d'un pool de titres/d'espèces pouvant faciliter cette transaction.

Sites auxquels Janus Henderson Group accorde une grande importance

- JP Morgan Securities Services en tant qu'agent prêteur

K. Droits d'émission

Janus Henderson Group ne traite pas de quotas d'émission.

Janus Henderson Investors

201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE

Tél. : 020 7818 1818 Fax : 020 7818 1819

Ce document est uniquement destiné à l'usage des professionnels, définis comme Contreparties Éligibles ou Clients Professionnels et n'est pas destiné au grand public.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement et ses revenus peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et il est possible que vous ne récupériez pas le montant investi à l'origine. Les hypothèses et exonérations fiscales dépendent des circonstances spécifiques de l'investisseur et peuvent changer si ces circonstances ou la loi changent.

Pour tout investissement effectué par le biais d'un intermédiaire, nous vous recommandons de contacter ce dernier directement car les frais, les performances et les conditions générales peuvent varier sensiblement.

Aucune des informations contenues dans ce document ne constitue ni ne doit être interprétée comme une recommandation. Le présent document ne constitue pas une recommandation quant à la vente ou l'achat d'un quelconque investissement. Il ne fait partie d'aucun contrat de vente ou d'achat d'un quelconque investissement.

Tout investissement devra être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus du Fonds (y compris tous les documents pertinents qui y sont mentionnés), qui contient des restrictions d'investissement. Ce document ne constitue qu'un résumé et les investisseurs potentiels doivent lire le prospectus et, le cas échéant, le document d'informations clé pour l'investisseur du Fonds avant d'investir. Les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés afin d'assurer notre protection mutuelle, d'améliorer notre service client, ainsi qu'à des fins de tenue de registre réglementaire.

Informations importantes

Publié au Royaume-Uni par Janus Henderson Investors. Janus Henderson Investors est le nom sous lequel Janus Capital International Limited (immatriculée sous le n°3594615), Henderson Global Investors Limited (n°906355), Henderson Investment Funds Limited (n°2678531), AlphaGen Capital Limited (n°962757), Henderson Equity Partners Limited (n°2606646), (toutes constituées et immatriculées en Angleterre et au Pays de Galles et dont le siège social est sis au 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE) sont autorisées et réglementées par la Financial Conduct Authority pour offrir des produits et services en investissement.

© 2018, Janus Henderson Investors. La raison sociale Janus Henderson Investors comprend HGI Group Limited, Henderson Global Investors (Brand Management) Sarl et Janus International Holding LLC.